



POUR INFORMATION

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Normes comptables internationales du secteur public: progrès réalisés

-
1. Lors de la 71^e session du Conseil du Centre international de formation de Turin, le 5 novembre 2009, le Conseil a pris note du plan de mise en œuvre du Centre pour l'adoption des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Le plan présenté était conforme aux calendriers présentés par le BIT à son Conseil d'administration en novembre 2009, selon lesquels les premiers états financiers et audit externe entièrement basés sur les normes IPSAS seront réalisés en 2012.
 2. Le BIT effectue des progrès notables dans la mise en œuvre des normes IPSAS. Dans ses états financiers 2008-2009, le BIT a adopté les normes IPSAS 25 (Avantages du personnel), IPSAS 19 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), IPSAS 20 (Information relative aux parties liées) et IPSAS 24 (Présentation de l'information financière dans les états financiers). En outre, le BIT a adopté un nouveau format pour la présentation de ses états financiers en conformité avec les normes IPSAS. Le Bureau envisage maintenant de consolider les états financiers du Centre en 2010 plutôt qu'en 2011.
 3. Le Centre était pleinement impliqué dans les discussions sur les changements à la politique comptable dans le contexte de l'application en 2009 des normes IPSAS précitées et de la fourniture des informations financières pertinentes dont le BIT avait besoin quand il a adopté les nouveaux états financiers. En outre, tant le Centre que le BIT continuent à collaborer sur la consolidation prévue des états financiers du Centre en 2010. En étroite consultation avec le commissaire aux comptes, le BIT et le Centre accomplissent d'importants progrès dans ce domaine, en identifiant clairement et en résolvant les goulets d'étranglement potentiels, en détectant les ajustements à faire par le BIT en termes de consolidation, en indiquant les informations requises du Centre, en délimitant les responsabilités et en convenant des délais afin d'assurer une consolidation sans heurts des états financiers.
 4. Le Centre, en étroite consultation avec le BIT, a rempli les documents de politique comptables nécessaires pour une mise en œuvre progressive des normes IPSAS, en vertu des Normes comptables du Système des Nations Unies.
 5. Pour être totalement cohérent avec les changements des politiques comptables déjà réalisés par le BIT et avec la consolidation anticipée de ses états financiers dès 2010, le Centre a légèrement révisé son plan de mise en œuvre pour l'adoption des normes IPSAS.
 6. Par conséquent, les échéances suivantes ont été ajustées pour le Centre:

2010

Comptabilisation des dépenses sur la base d'une comptabilité d'exercice
Bilan comptable complet pour les terrains et l'immobilier et autres charges de personnel
Divulgence des transactions entre parties liées
États financiers modifiés au format IPSAS
Produit des opérations sans contrepartie directe
Divulgence des engagements de bail
Consolidation des états financiers avec le BIT

2011

Établissement de bilans de clôture sur les normes IPSAS
Contributions en nature reçues

2012

Pleine application des normes IPSAS et audit des états financiers

- 7. Le Conseil souhaitera sans doute prendre note des progrès réalisés par le Centre dans l'adoption des normes comptables internationales du secteur public.**

Point pour information: paragraphe 7